

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2021/16  Paraphe : <b>BS</b>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DB2021/14</b>	

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 19

Votants : 21

**POUR : 21 (100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le dix mars deux mille vingt et un, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT

Date de la convocation : 03/03/21

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

**Présents** : Mmes ANDREY Danielle, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT-CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit.

**Ayant donné pouvoir de vote** : Mme LAMPSON Nadège ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré Léopold.

---

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX D'EXTENSION  
D'UN BATIMENT A VOCATION SOCIALE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2.

Vu la délibération n°DC2019/44 du Conseil communautaire du 08/04/19 définissant l'intérêt communautaire de l'extension des locaux situés 15 rue du champ de foire à Vouziers et de la gestion de la totalité du bâtiment après réalisation des travaux ;

Considérant la nécessité de réaliser les travaux de rénovation et d'extension d'un bâtiment à vocation sociale,

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur le profil acheteur et au BOAMP (Avis n°20-129510) le 21/10/2020. La date limite de remise des offres était fixée au 10/12/2020 à 12:00, avec visite préalable sur site obligatoire.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

Considérant que ce marché a été alloté comme suit :

- ✓ lot n° 1 - VRD - Démolitions - Gros-œuvre - Façades
- ✓ lot n° 2 - Charpentes bois - Couverture - Zinguerie - Étanchéité - Bardage
- ✓ lot n° 3 - Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie
- ✓ lot n° 4 - Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublages - Faux plafonds
- ✓ lot n° 5 - Plomberie - Chauffage - Ventilation
- ✓ lot n° 6 - Électricité - SSI
- ✓ lot n° 7 - Revêtements de sols
- ✓ lot n° 8 - Revêtements muraux
- ✓ lot n° 9 - Ascenseur
- ✓ lot n° 10 - Test étanchéité de l'air

.../...

Chacun des lots fait l'objet d'un contrat.

La procédure de consultation retenue est la procédure adaptée ouverte en application, notamment, des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

Le Bureau est informé que le dossier de consultation a fait l'objet de 90 téléchargements identifiés et 110 téléchargements anonymes. Trente-six plis ont été réceptionnés dans les délais par voie dématérialisée. Aucun pli n'a été reçu hors délai et aucune excuse n'a été réceptionnée.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres, prévus au règlement de consultation sont les suivants :

- Prix : 40% de la note finale appréciée à partir du montant global et forfaitaire précisé à l'acte d'engagement
- Technique : 60% de la note finale décomposé comme suit :
  - ✓ Méthodologie envisagée par l'entreprise (modes opératoires, etc...) en prenant en compte les contraintes liées au site et cohérence de l'offre: /25
  - ✓ Moyens humains et matériels : /15
  - ✓ Protocole et mesure mises en place en matière d'hygiène et de sécurité /10,
  - ✓ Délai d'exécution en jours calendaires: /10.

Entendu le résultat de l'analyse des offres ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Retient les Prestations supplémentaires éventuelles n° 1,2,3,4,5,9,10 et 11
- Autorise le Président à signer les marchés suivants :
  - Lot n°1: Entreprise BANA pour un montant global et forfaitaire de 582 002,36€ HT PSE comprises,
  - Lot n°2: Entreprise IPB Lazzaroni pour un montant global et forfaitaire de 218 243,61€ HT PSE comprise,
  - Lot n°3: Entreprise Frechin pour un montant global et forfaitaire de 234 959€ HT PSE comprise,
  - Lot n°4: Entreprise MEB pour un montant global et forfaitaire de 297 752,64€ HT PSE comprises,
  - Lot n°5: Entreprise NRJ pour un montant global et forfaitaire de 128 684,90€ HT PSE comprise,
  - Lot n°6 : Entreprise Thirion pour un montant global et forfaitaire de 113 743€ HT PSE comprises,
  - Lot n°7: Entreprise Gonel pour un montant global et forfaitaire de 58 495,48€ HT PSE comprise,
  - Lot n°8 : Entreprise Gonel pour un montant global et forfaitaire de 37 099,97€ HT PSE comprises,
  - Lot n°9: Entreprise OTIS pour un montant global et forfaitaire de 29 360€ HT,
  - Lot n°10: Entreprise Certi-mesure pour un montant global et forfaitaire de 980€ HT.
- Autorise le Président à signer tous les actes à intervenir

**Le Président,**

